



Réunion Technique DIPA Jeux Olympiques 19 décembre 2023

Des avancées mais encore beaucoup de questions en suspens...

Où en sommes nous à la DIPA **218 jours** avant les Jeux Olympiques et **251 jours** avant les Jeux paralympiques? Eh bien, pas très loin.

Les inconnues sont encore nombreuses : montant des primes, octroi d'une aide pour les gardes d'enfants, recensement des modes de gardes et des situations particulières pour les congés, nombre d'agents mutés au départ ou à l'arrivée, nombre de stagiaires contrôleurs et renforts ACP2 affectés à la DIPA.



En propos liminaires, la CGT est revenue sur la réunion du 14 décembre dernier (CSAR) au cours de laquelle le DI DIPA est intervenu, sans apporter les réponses qu'on attendait, encore des jours perdus...

Nous avons insisté pour que la réunion du 19 décembre soit l'occasion de répondre à nos très nombreuses questions (Task Force du fret, question des transports, montant des primes, octroi d'une aide pour les gardes d'enfants, recensement des modes de gardes et des situations particulières pour les congés, nombre de stagiaires contrôleurs et renforts ACP2 affectés à la DIPA ...).

Enfin, nous avons demandé la programmation d'une nouvelle réunion JO à la DIPA début 2024.

En préambule aux débats, le DI a donné des informations d'ordre général :

Les aéroports seront la porte d'entrée de 15 000 athlètes et leurs représentants soit 208 délégations du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre sans oublier les supporters (la majorité des billets ont été achetés par des français).

La DIPA jouera un rôle essentiel dans le dédouanement de leurs marchandises avec comme enjeu l'image de la douane vis à vis du public et des partenaires sans oublier le coeur de notre métier, la LCF.

Autre enjeu, l'accueil et la fluidité pour les personnes accréditées avec la sécurisation des arrivées et des départs.

Pour la CGT,

A l'instar de la finale de ligue des champions au stade de France, il n'est pas attendu un flux augmenté de spectateurs sans billet ayant prévu d'en acheter au marché noir. Pour ADP et les autorités Françaises, seuls des étrangers titulaires d'un billet pour les épreuves voyageront. Il est vrai que l'olympisme c'est avant tout défendre les valeurs de l'amateurisme !

Nul doute que l'ensemble des agents ayant des commandes habillement en attente depuis 2 ans, les auront reçu d'ici les JOP et pourront fièrement arborés un uniforme complet, à leur taille, non troué et pourrons ainsi remplir fièrement leur mission d'accueil ou de « plante verte ».

Les missions seront les missions traditionnelles de la DGDDI (contrôle des flux voyageurs avec la recherche de la fraude douanière).

Il n'y aura pas de cadre préfectoral pour les missions des agents des douanes, le préfet a prévu un renforcement en effectifs avec la présence de 3 unités de force de l'ordre à Roissy et le même nombre à Orly.

En matière de **dédouanement**, une application développée par la DINUM : démarche simplifiée (ADS), est ouverte depuis février pour anticiper le dédouanement du matériel qui sera utilisé pour les JO.

Cette application a été testée en juillet 2023, tout le matériel sportif sera enlevé du champ déclaratif (CANA spécifiques).

Une messagerie dans l'outil simplifié permettra d'envoyer des notifications au demandeur en cas de contrôle, il est prévu 2 circuits de sortie des bagages soit par le fret avec le logisticien du comité olympique soit via les terminaux.

Les armes devront être déclarées (admission temporaire ou dans l'outil simplifiée avec une récupération par les athlètes en salle livraison bagages.

Pour les produits pharmaceutiques détenus par les médecins des délégations, il y devra y avoir un inventaire.

Les délégations devront intégrer leurs plans de vols dans ADS.

Dans **les terminaux**, des guichets déportés permettront la réalisation des formalités spécifiques JO, sans emprunter le filtre.

Les réponses de l'administration

Effectifs mobilisés/stagiaires contrôleurs/ renforts ACP2

- Personnels mobilisés à 80 %: Le Bourget, les divisions (divisionnaires, adjoints et secrétaires), certains agents du PLI, du STM, brigades (chefs, adjoints, secrétaires et agents).

La CGT alerte l'administration sur le terminal des hospitalités et les effectifs qui y seront mis, les effectifs du T1 vont déjà être siphonnés par les réouvertures du 2A et du 2C, nous demandons à ne pas mettre nos collègues dans une grande difficulté.

Les chiffres du tableau sur les effectifs engagés ne sont pas bons, les mutations départs et arrivées vont, les chiffres des contrôleurs stagiaires et des renforts ACP2 pour la DIPA ne sont pas encore connus. A l'heure actuelle, seul le taux de présence de 80 % est figé.

- **14 mai** : réouverture du T2A (pour les JO puis fermeture jusqu'en 2025) et du T2C (définitivement). C'est l'encadrement du 2 C qui pilotera le 2A. La direction étudie la possibilité pour un agent redéployé souhaitant rester dans sa brigade de redéploiement de le faire sans s'inscrire au TIM.

Pour la CGT, la question du court-circuitage du TIM à laquelle la direction réfléchit se pose, notamment pour les agents non redéployés ayant de l'ancienneté et souhaitant changer de terminal .

Quels sont leurs souhaits des agents redéployés? Pourquoi modifier les règles du redéploiement en cours de route ? Y a-t-il une volonté de fermer une brigade sans avoir à donner les primes qui vont avec? Les redéploiements se suivent sur la plate-forme, mais ne se ressemblent pas.

- Les **264 ACP2 en renfort** auront prêté serment, eu des FP : TIR/ TPCI, détaxe et contrôle voyageurs à la Rochelle. Leur répartition dans les DI n'est pas connue du fait d'inconnues telles que le TAM et du nombre de contrôleurs stagiaires qui sortiront en mai 2024.
- A la DIPA, les ACP2 seront affectés à une seule brigade durant leur renfort JOP2024 mais leur régime horaire ne sera pas le protocole, contrairement aux autres DI recevant les JO dans lesquelles les renforts adopteront le régime des brigades où ils seront affectés.

Pour la CGT, l'attractivité de la DIPA aurait pu commencer dès ces mises à disposition avec le régime horaire du protocole.

- La CRPC d'Orly n'est plus dans les effectifs des mobilisés.

Majorations de rémunérations

pas d'infos supplémentaires depuis le CSAR du 14 décembre.

Congés

- des critères de priorisation seront appliqués (famille monoparentale, garde alternée, mariages, congés bonifiés, congés de paternité...), le DI va demander aux CSDS de remonter une liste de critères avant son arbitrage.
- Chaque agent mobilisé aura droit à 2 semaines de congés consécutifs durant la période de présence maximale.
- les demandes de réserves seront refusées.
- La direction s'inscrit dans le cadre national pour le CET

Pour la CGT, attendre la 2ème semaine de janvier pour effectuer le recensement des congés c'est trop tard, il aurait dû être envoyé dès cette semaine afin de ne pas perdre de temps et de commencer à établir des ébauches de cotes de service.

L'absence d'informations sur l'envoi du recensement des modes de garde fait également perdre du temps.

Sur les réservistes, il est étrange de refuser les demandes notamment celles de nos collègues pompiers volontaires qui voudraient aller en soutien.

Télétravail

Sur la base du volontariat, le nombre de jours télétravaillés sera à son maximum la semaine du 12 au 16 août.

Roissy Fret Task Force

- composée d'agents paris spé et de volontaires de Roissy avec la contrainte de ne pas désorganiser les services d'affectation.
- le PAE (adjointe) sera en charge du suivi et du pilotage de la task force,
- Installé dans la salle de travail collaborative de la CSR, contrôle documentaire, accueil téléphonique et question JO (boîte dédiée, liaison avec les RDE Roissy et Orly). Viendra en renfort des opco aéroports qui seront dans les guichets déportés.
- La DI prévoit d'ouvrir cette cellule aux CO et aux AG, *l'appel à volontaire aura lieu fin janvier début février.*
- La DI ne prévoit pas de faire évoluer le nombre total prévu dans la cellule.

- Fonctionnement : les agents de cette Task Force seront en HL, les inspecteurs en HA et travailleront la semaine. Pour les marchandises arrivant la nuit, les dimanche et jours fériés, une sollicitation des cadres A de permanence et des chefs de vacation de l'UDD pourra être faite.
- La DI souhaite des relais physiques dans la zone de fret pour les dédouanements qui ne passeront pas dans l'outil simplifiée en comptant sur la bonne collaboration entre services.

Pour la CGT, les vérificateurs ont la connaissance du dédouanement, ils doivent être prioritaires dans la cellule.

Les OPCO ne font pas partis des effectifs mobilisés pourtant la direction compte sur «la bonne collaboration entre services» ou comment mobiliser tout le monde sans distribuer la prime à tous. Nous craignons que des opérations de contrôles renforcés à cette période alourdissent la charge de travail à cette période de l'année (congés).

- **Animaux vivants:** les 350 chevaux arriveront à Liège, ce ne sera pas un sujet pour la DIPA

Nos questions en attente de réponse et nos crispations

- Transports

L'accès à la plateforme des véhicules personnels des agents qui viendront travailler est une question primordiale. C'est une grosse inquiétude.

Tout comme la possibilité de circuler sur les voies olympiques pour les véhicules personnels des agents qui se déplaceront pour venir travailler. C'est là aussi une grosse inquiétude.

Les plans de transport sont en cours de définition pour faciliter l'accès des travailleurs.

- Le questionnaire de recensement des modes de garde prévus pour les parents de jeunes enfants n'a toujours pas été envoyé alors que la date du 15 décembre avait été pourtant annoncée par la direction générale.
- La règle (qui n'en est plus une) imposée par le DR fret pour qu'il y ait **50 % des effectifs présents** dans les BC ne peut pas s'appliquer. Depuis l'ARTT, on parle de continuité de service.

*La CGT rappelle que les **OPCO ne font pas partie des agents mobilisés** (hormis ceux qui iront dans la task force du fret), l'administration ne peut pas d'un côté ne pas leur donner la prime et de l'autre trouver des façons détournées de les mobiliser notamment avec cette idée «de bonne intelligence ou de bonne collaboration » ou en imposant des règles qui ont été abrogées.*

A l'heure actuelle, à cause du sous effectif les cotes de service des bureaux de contrôle sont établies difficilement et bizarrement cela n'interpelle pas la direction, les chefs de service font souvent comme ils peuvent.

D'ailleurs, les agents n'ont pas oublié la période COVID avec la ponction des CA, la distribution plus qu'opaque des primes et pour certains les heures supplémentaires non comptabilisées.

Alors oui, ils agiront sans nul doute et comme toujours en bonne intelligence mais il ne faudra pas pousser le bouchon trop loin .

- L'information sur le montant des primes doit être communiquée le plus tôt possible.
- la prise en charge des frais de gardes (crèches, centres aérés, colonies de vacances) doit se mettre en place.